

## Conseil d'administration du 27 janvier 2022

### Délibération n° 2022-06

relative à l'approbation d'un complément au programme annuel de contrôle 2021

---

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

*Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 342-2-I, R. 342-2, II, 7° alinéa et R. 342-6, 7ème alinéa, R. 342-3, 3° alinéa ;*

*Vu la délibération 2021-16 du 17 mars 2021 du conseil d'administration ;*

*Vu la décision du comité du contrôle et des suites du 25 novembre 2021 ;*

DÉCIDE :

**Article unique** : le complément au programme annuel de contrôle 2021 de l'agence arrêté par le comité du contrôle et des suites lors de sa séance du 25 novembre 2021 est approuvé.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'Ancols.

Fait à Paris-La Défense, le 27 janvier 2022

La présidente du conseil d'administration



Martine Latare

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*